

Deux places de crèche pour favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi

Favoriser le retour à l'emploi des personnes inscrites auprès d'un ORP et ayant des enfants en bas âge, telle est la volonté du Service de l'emploi (SEMP) et de l'Office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) par la mise en place d'un projet pilote d'une durée de deux années, à compter du 1^{er} janvier 2010. Il s'agit de mettre à disposition deux places de crèche, l'une à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds, pour des placements d'une durée maximale de trois mois.

Le projet mis en place par le SEMP et l'OPFE est novateur. Il s'appuie, d'une part, sur le constat du manque de places dans les crèches du canton de Neuchâtel et, d'autre part, sur le frein que peut représenter l'absence de solution de garde lors de la reprise d'un emploi.

Ce projet pilote consiste donc en la mise à disposition dès le 1^{er} janvier 2010 de deux places de crèche, l'une à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds, pour des placements d'une durée maximale de trois mois. Ce délai doit permettre la reprise d'un emploi tout en assurant la transition vers une autre solution de garde, plus durable.

Pour bénéficier de cette solution provisoire, la personne doit être inscrite auprès d'un ORP du canton de Neuchâtel, présenter un contrat ou une proposition de contrat de travail de durée indéterminée (CDI) ou de durée déterminée d'une année au moins (CDD) et enfin, avoir entamé des démarches suffisantes pour trouver une solution de garde.

Elle doit également s'acquitter du coût de la place de crèche selon les tarifs habituels et s'engager à tout mettre en œuvre pour trouver le plus rapidement possible une place dans une autre structure. Il est encore à relever que ces places de crèches s'adressent à des enfants âgés de 8 semaines à 6 ans.

Comment procéder ?

Les demandes de disponibilités ainsi que les démarches d'inscription se font auprès de l'OPFE au numéro de téléphone 032 889 61 20 ou par mail à l'adresse : opfe@ne.ch. C'est ensuite le SEMP qui se chargera de la mise en relation avec la crèche Tic-Tac, du calcul du coût de la place et du suivi du placement dans la crèche.

A la différence des crèches subventionnées, la crèche Tic-Tac est une crèche d'entreprise réunissant divers employeurs, dont l'Etat de Neuchâtel. Ainsi, il ne s'agit pas de places de crèche faisant déjà partie de l'offre existante, mais de deux places spécialement créées pour être mises à disposition des personnes en recherche d'emploi.

Pour de plus amples renseignements :

Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 22 décembre 2009